Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20261012-58__10_2026-DE

Nombre de conseillers municipaux en exercice :	29
Nombre de présents :	21
Nombre de procurations :	06
Nombre d'absents	02
Nombre de votants :	**27**

Département d'Indre-et-Loire *Arrondissement de Tours*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

LA VILLE-AUX-DAMES

Séance du Conseil Municipal du 12 octobre 2026

N° 58/ 10/ 2026

L'An deux mille Vingt Six,
Le douze octobre, à dix neuf heures,
Le Conseil Municipal de la commune de La Ville-aux-Dames, dûment convoqué le six octobre, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Alain BÉNARD Maire.

Présents *: M. BÉNARD Maire, M. MARTIN, M. BOIREAU, Mme TROUVÉ, M. CASTOLDI-ROBERT, Mme LOTHION, M. BLACHIER Adjoints au Maire, Mme RESSÉ, M. FONTAINE, Mme CHENEVEAU, Mme BÉSSÉ, M. ROBIN, Mme AKO, M. NASLI-BAKIR, M. GIRARD, M. TAMISIER, M. TESTÉ, M. LEVIEUX, Mme PRUVOT, M. PHALIPPOU, M. SAVOIE conseillers municipaux.*

Absents excusés *: Mme CARRÉ (procuration à S. MARTIN), Mme PARIS (procuration à A. BÉNARD), Mme HOEVE (procuration à L. CASTOLDI-ROBERT), Mme SOYER (procuration à C. TROUVÉ), Mme JEZEQUEL (procuration à D. FONTAINE), Mme GOUJON (procuration à B. LEVIEUX).*

Absents *: M. DE CASTRO, Mme SABBAT.*

Secrétaire de séance *: M. ROBIN*

58 – Exécution d'office de travaux d'élagage et recouvrement des frais

Monsieur Alain BÉNARD, Maire, donne la parole à Madame Katia LOTHION, Maire-Adjointe chargée de la sécurité, qui explique au conseil la problématique rencontrée dans le cadre de l'entretien des haies et terrains privés sur le territoire de la commune.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 (pouvoirs de police du Maire) et L. 2212-22 ;

VU le Code de la voirie routière, notamment son article L. 116-2 ;

VU le Code civil, notamment son article 673 relatif aux obligations de coupe des branches et racines ;

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 037-213702731-20261012-58_10_2026-DE

VU le constat faisant état de la présence de branches et de haies débordant largement sur la voie publique au n° 14 rue Ginette Neveu au droit de la parcelle cadastrée AI729 et AI611, créant un danger pour la sécurité des usagers ;

VU l'arrêté municipal de mise en demeure n°26093T en date du 29 juin 2026, notifié le 9 juillet 2026 au propriétaire de ladite parcelle, Monsieur Savignard Frédéric, l'enjoignant de procéder aux travaux d'élagage dans un délai de quinze jours ;

VU le constat de carence établi le 20 août 2026, constatant l'inexécution des travaux par le propriétaire à l'expiration du délai imparti ;

VU le devis d'exécution d'office de l'entreprise SERRAULT d'un montant de 797.93 € TTC ;

CONSIDÉRANT que le défaut d'entretien des plantations par le propriétaire riverain compromet la sécurité des circulations et l'intégrité de la voie publique ;

CONSIDÉRANT que face à la défaillance du propriétaire après mise en demeure restée infructueuse, la commune a fait procéder d'office aux travaux d'élagage par un professionnel aux frais du propriétaire ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de régler la facture de l'entreprise prestataire et de recouvrer la somme due auprès du propriétaire défaillant ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par un vote à main levée des membres présents et représentés **décide à l'unanimité** :

- **D'APPROUVER** l'exécution d'office des travaux d'élagage réalisés par l'entreprise SERRAULT sur la parcelle AI729 et AI611,

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à régler la facture de l'entreprise SERRAULT pour un montant total de 797.93 € TTC,

- **D'AUTORISER** Monsieur le maire à émettre un titre de recettes exécutoire à l'encontre de M. Savignard Frédéric, domicilié au n° 14 rue Ginette Neveu, pour un montant de 797.93 € TTC, afin d'obtenir le remboursement intégral des frais engagés par la commune,

- **D'IMPUTER** cette recette au budget communal de l'exercice en cours.

Le Secrétaire de séance

Le Maire,

MAIRIE DE LA VILLE-AUX-DAMES
Indre-et-Loire

Adrien ROBIN

Alain BÉNARD